



Achat d'un soin esthétique

Par **d luna**, le **16/05/2010** à **18:00**

Bonjour,

Nous avons acheté, dans un cabinet de soins esthetique, un soin de visage pour offrir à un anniversaire. Par le suite, il nous a été impossible de pouvoir prendre contact pour prendre un rendez vous. C'est alors qu'on s'est déplacé directement au cabinet de soins et on a pu se rendre compte que le commerce été alors fermé et définitivement.... Comment pouvons nous récupérer la somme déjà payé pour le soins de visage qu'on avait acheté.. Merci de votre réponse .. LUNA Daniel

Par **jessie83**, le **17/05/2010** à **18:24**

bonjour,

Afin de recupérer votre créance vous devez vous manifester auprès du mandataire judiciaire (liquidateur) de l'entreprise. vous pouvez le trouver sur un site internet comme société.com ou infogreffe(en tapant le nom de l'institut, ou bien même au greffe du tribunal de commerce de la ville du commerce.